



DECISION DU MAIRE

N° 002-2023 à 006-2023 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°002-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134422A0083, déposée le 28 décembre 2022 par Maître Nesrine CHIBI, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 51, situé 206 rue du Saule.
- N°003-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134422A0084, déposée le 29 décembre 2022 par Maître Emmanuel DAUBORD, notaire à ATTIGNAT (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AN 78 et AN 79, situé 911 D allée des Tamaris.
- N°004-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0001, déposée le 2 janvier 2023 par Maître Julien VUITON, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 82 et AI 84, situé 324 A rue du Stade.
- N°005-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0002, déposée le 2 janvier 2023 par Maître Jean-Michel MATHIEU, notaire à VAL REVERMONT (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AT 68, situé 655 rue Jean Mermoz.
- N°006-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0003, déposée le 11 janvier 2023 par Maître Emily BAILLY-JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN (Ain), concernant la vente d'un terrain non bâti, cadastré AS 32, situé au lieu-dit Chalandré.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

001-210103446-20230112-002-006-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023

Publication : 16/01/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 16 / 01 / 2023

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.



Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 12 janvier 2023,

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230112-002-006-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023

Publication : 16/01/2023